



Liste indicative des informations à fournir
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale
Article R. 122-17-I du code de l'environnement

Examen au cas par cas pour un PPRN

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
13/08/2013	13/08/2013	2013-000771

Nom de la personne publique responsable du PPRN

Préfet de département de l'HERAULT

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM34 / SER - PRNT

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée

Est-ce une élaboration ? Oui Non

Est-ce une révision d'un PPRN existant ? Oui Non **MODIFICATION**

Si oui, préciser la date d'approbation du PPRN : 04/12/1998

Quels sont les zonages existants ?

Sur l'emprise du périmètre modifié :

Quelles sont la raison et la caractérisation de cette modification ?

L'Etat et la ville de CASTELNAU-LE-LEZ organisent depuis 2009 le transfert de propriété de l'ancienne gendarmerie située au rond-point Charles de Gaulle pour mettre en œuvre sur le site, en entrée de ville, une opération de développement urbain comprenant une part significative de logements sociaux.

Le site a particulièrement bénéficié d'aménagements hydrauliques et d'infrastructures liés à la réalisation de la deuxième ligne de tramway. L'amélioration du contexte hydraulique permet d'envisager un régime préventif moins contraignant sur la base de l'étude BRL 2009, portée à connaissance en mai 2010, réalisée dans le cadre des études préalables à l'élaboration ou la révision des PPRi du bassin versant du Lez. Ainsi, l'emprise de la zone inondable serait réduite d'environ 1 HA et une partie de la zone restante se verrait caractérisée par un aléa modéré en lieu et place de l'aléa fort actuel sur une superficie de 3500 m².

2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN

21. informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa

Quels sont les phénomènes naturels concernés ?

L'inondation

Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?

préciser les cartographies existantes: atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation-TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques ...

Le PPR approuvé en 1998 a été établi sur la base d'une étude BCEOM de 1990, complétée en 1994, et élaborée sur la base d'un débit du Lez de 755 m³/s au pont Juvénal. Le périmètre de la modification envisagée est impactée par un aléa rouge RU1 correspondant à une zone de fort écoulement, déjà urbanisée.

L'étude BRL de 2010 a intégré les nouvelles données issues de la conférence scientifique qui a réévalué le débit centennal du Lez au pont Juvénal à 900 m³/s. L'emprise de la zone inondable est réduite d'environ 1 HA et une partie de la zone restante se voit caractérisée par un aléa modéré sur une superficie de 3500 m².

En pièces jointes :

- Plan de zonage du PPRi approuvé
- Carte de l'aléa inondation réalisé sur la commune par BRL en 2009

Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?

Néant

Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ?

Pas d'activités concernées.

Environ 13500 m² sont ouverts à l'urbanisation.

Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?

Voiries communales, ligne de tramway.

Quel est l'historique des derniers événements ?

par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle ...

Néant sur le périmètre de la modification.

Quelle est l'indication des dommages constatés ?

Sans objet.

22. Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN

Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?

Le site est urbanisé.

Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?

préciser les documents concernés et leur état d'avancement.

SCOT de l'agglomération de MONTPELLIER, PLU approuvé

Ces documents sont-ils approuvés, en cours d'élaboration ou de révision ?

SCOT approuvé le 17 février 2006, mis en révision

PLU approuvé le 29/06/2007.

Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?

13500 m²

Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?

Conformément à l'article R 123-22 du code de l'Urbanisme, le PLU devra être mis à jour dans le mois

suivant la modification du PPRi, valant servitude d'utilité publique.

Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?

SCOT de Montpellier : oui

PLU de Castelnau : non

Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?

définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence

En 1ère couronne de Montpellier, la commune subit une forte pression de l'urbanisation. Elle a mis en place un programme d'aménagement ambitieux à même de répondre aux besoins manifestes de logements. A ce titre l'ilôt représente un potentiel estimé de 250 à 300 logements dont, à minima et prévu par le PLU en vigueur, 27 % de logements sociaux en réponse au déficit de ce type de logements.

Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?

préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.

caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...

Le périmètre de la modification n'est impacté par aucun autre zonage environnemental.

La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?

La commune est concernée par le SAGE Lez approuvé en 2003, et en cours de révision.

Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?

Il couvre le périmètre de la modification.

Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?

Dans la mesure où le règlement du SAGE 2003 serait appliqué (Cf notes ministère et DREAL LR sur la validité du SAGE Lez), ce document contient certaines dispositions relatives à l'inondation.

La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

Le SRCE est en cours d'élaboration.

Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?

Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?

Actualisation du PPRi approuvé de 1998, entraînant la mise en œuvre d'une opération d'intérêt général permettant la requalification d'un îlot urbain existant par la réalisation d'un programme de logements, en adéquation avec le PLH de Montpellier Agglomération et en réponse au déficit de logements sociaux.

3. Annexes cartographiques

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme...).

- Plan de situation du périmètre modifié
- Aléas avant-après le projet de modification